

04.03.2021 - 10:25 Uhr

## Les risques de cumul doivent être assumés et maîtrisés sous une forme partenariale

Zurich (ots) -

La pandémie du coronavirus a affecté plus ou moins fortement les différentes branches de l'assurance au cours de l'année passée. Avec des indemnités de près d'un milliard de francs, le secteur de l'assurance a contribué à la stabilité de l'économie suisse. Il est devenu manifeste que la Suisse doit désormais miser sur un partenariat entre les pouvoirs publics et les assureurs privés si elle entend être mieux équipée en termes actuariels contre les risques d'une nouvelle pandémie.

Les risques de cumul constituent une véritable gageure pour la société, car ils ne sauraient être assurés par le seul secteur privé. En effet, en cas de pandémie, des dommages surviennent dans le monde entier au même moment et en très grand nombre. Les risques ne peuvent plus être diversifiés comme ceux des catastrophes naturelles ; du coup, un principe fondateur de l'assurance se retrouve bafoué. Les différentes branches de l'assurance n'ont pas toutes été touchées de la même manière pendant la crise du coronavirus : si les assurances perte d'exploitation, voyage, protection juridique et crédit ont été fortement affectées, le volume de sinistres en assurance-accidents par exemple s'est inscrit en recul à la suite du confinement ordonné par les autorités au printemps 2020. En assurance automobile, le volume de dommages a également été temporairement moins important pendant la même période, mais s'établissait à la fin de l'année à nouveau dans la moyenne pluriannuelle, car beaucoup de clientes et de clients ont fini par délaisser les transports en commun au profit de leur propre véhicule.

Service ininterrompu grâce à la numérisation du monde du travail

" Grâce à ses modèles économiques durables et à la solide dotation en fonds propres de ses compagnies, le secteur de l'assurance suisse a soutenu la résistance de l'économie et de la société pendant la crise du coronavirus ", déclare le président de l'Association Suisse d'Assurances ASA, Rolf Dörig, lors de la conférence de presse annuelle de l'association faite à Zurich. " Avec des indemnités de près d'un milliard de francs, le secteur de l'assurance a contribué à la stabilité de l'économie suisse ". Par ailleurs, pendant le confinement, les assureurs privés ont à tout moment assumé leurs obligations et versé chaque jour près de 140 millions de francs en moyenne sous forme de rentes et d'indemnités. Le fait que cela ait aussi bien fonctionné s'explique aussi par l'état d'avancement prononcé de la numérisation des processus de travail des assureurs. Du coup, les effectifs en personnel du secteur de l'assurance sont demeurés stables pendant cette crise sanitaire. Par ailleurs, les assureurs privés ont continué d'employer leurs apprenties et apprentis, voire ont élargi leur offre de places d'apprentissage.

L'année dernière, la société elle-même, mais aussi le secteur de l'assurance se sont rappelés la dure réalité du principe selon lequel le secteur privé ne saurait assumer à lui seul les risques majeurs et les risques de cumul. Afin de pouvoir surmonter la prochaine pandémie et tout confinement subséquent ordonné par les autorités, la société doit s'appuyer sur des approches partenariales entre le secteur privé et les pouvoirs publics. En matière de prévention des risques majeurs comme les dommages naturels et les cyberattaques, une collaboration fructueuse s'est déjà établie entre les assureurs suisses et la Confédération. Les tremblements de terre et les cyberattaques globales sont d'autres risques pour lesquels il n'existe toujours pas de couverture suffisante jusqu'ici : " Afin d'être en mesure de maîtriser aussi les conséquences des tremblements de terre et de cyberattaques de grande envergure, des efforts conjoints s'imposent ces prochaines années entre la Confédération, les acteurs économiques et les assureurs privés ", affirme Juan Beer, membre du comité directeur de l'ASA, lorsqu'il présente les défis que notre société devra relever dans le futur.

Assurance pandémie : les assureurs privés sont prêts

La crise du coronavirus a poussé les assureurs privés suisses à trouver une solution qui permette d'amortir les conséquences d'une future pandémie. À la demande du Département fédéral des finances DFF, un groupe de travail composé de représentants de l'administration fédérale et du secteur de l'assurance a élaboré plusieurs propositions de solutions qui font actuellement l'objet d'un examen au sein des services de l'administration. Cela doit prendre la forme d'une solution d'assurance avec réassurance publique. Les assureurs privés assument une partie des dommages, le reste est à la charge de l'État. " Notre contribution consiste essentiellement en la mise à disposition de notre expertise, de nos infrastructures et de nos relations clientèle - lesquelles sont déterminantes, en particulier pour un règlement efficace des sinistres ", précise Juan Beer. Cette approche doit également permettre de clarifier la question du droit à indemnisation de manière ciblée par le biais des mécanismes éprouvés des assureurs privés. " Une telle solution d'assurance génère de la transparence et garantit planification et sécurité juridique ", ajoute le CEO de Zurich Suisse.

Test de résistance pour le système de santé

La crise du coronavirus met également le système de santé à rude épreuve. Forts des réserves constituées justement pour de tels scénarios, les assureurs-maladie ont réussi à surmonter cette crise sans trop de mal. Les conséquences à moyen et long terme du Covid-19 ne sont pas très claires, notamment les frais de traitement qui devront être engagés en cas de symptômes persistants du covid long. " Le coronavirus présente des caractéristiques médicales qui requièrent des mesures de prévention différentes de celles applicables à la grippe par exemple. La vaccination constitue vraisemblablement la meilleure mesure contre le virus - et la prévention est la priorité absolue ", indique Prof. Dr. Med. Thomas D. Szucs, membre du Comité directeur de l'ASA ainsi que

président du conseil d'administration du groupe Helsana.

Contact:

Association Suisse d'Assurances ASA

Sabine Alder, attachée de presse

Téléphone : +41 44 208 28 20

E-mail: [sabine.alder@svv.ch](mailto:sabine.alder@svv.ch)

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100004569/100866362> abgerufen werden.